

## Port de Morgat. Le mea culpa de Voile Magazine

15 mai 2015 - Jean-Luc Padellec



**Voile Magazine, qui avait classé Morgat à une peu enviable 28e place sur les 33 ports référencés en Bretagne-Sud, avait négligé certains éléments, et vient de faire son mea culpa. Mardi soir, en conseil municipal, le maire a saisi l'opportunité pour renvoyer l'opposition dans ses cordes.**

Pour une fois, l'opposition n'avait pas prévu de questions à la fin du conseil. Le maire, lui, avait des « informations générales » à diffuser. Générales, peut-être, mais avec l'envie de remettre les pendules à l'heure par rapport aux arguments déployés par Jean-Marie Béroldy pour décrédibiliser sa gestion des problématiques qui touchent au port de Morgat. Accusant le maire de n'avoir rien fait pour les régler, le chef de l'opposition avait en effet utilisé le dernier palmarès publié par Voile Magazine pour forcer le trait. « J'invite l'opposition à plus de retenue dans la diffusion d'informations qui pourraient nuire gravement à la réputation et donc à la vitalité du tissu économique qui s'appuie très largement sur le tourisme », a sermonné le maire, mardi soir. À l'origine de cette contre-attaque, le mea culpa formulé dans l'une de ses dernières éditions par le fameux magazine. « Le fait que le port de Morgat soit labellisé Pavillon Bleu nous a malheureusement échappé. Ce paramètre sera évidemment pris en compte dans notre prochain palmarès », a en effet reconnu la rédaction. Une précision qui fait suite à un courrier des lecteurs qu'avait adressé Pascal Gerelli, le directeur général des services de Crozon.

## « Des commerces exclus du périmètre »

Outre le label Pavillon Bleu que le port possède depuis 2009 et qui va d'ailleurs être reconduit (l'annonce officielle est prévue mardi prochain), le cadre de la ville rappelait aussi que la commune est classée station de tourisme depuis 2012, que la WiFi est en cours d'installation sur le port et sera en accès gratuit, et qu'enfin, l'offre commerciale est diversifiée et abondante, contrairement à ce que l'étude prétendait. Sur ce dernier point, les rédacteurs de l'enquête avouent le caractère arbitraire de leur notation. « Pour l'établir, nous avons dû définir les limites de distance par rapport au port. Dans certains cas, les commerces sont exclus du périmètre de proximité immédiate, à quelques encablures près ». Bref, comme tout palmarès, il y a une dose de subjectivité. C'est ce que le maire a voulu rappeler à son opposant, en l'invitant à mesurer la portée de ses propos. « La mauvaise publicité, vous vous en êtes chargé vous-mêmes, en n'agissant pas », a rétorqué Jean-Marie Béroldy, avant de mettre Daniel Moysan au défi de démentir les 22 points noirs qu'il évoquait dans un récent courrier.

## Nulle, vraiment ?

Mais le maire avait aussi une autre étude en magasin, celle de Nautisme en Finistère qui contredit aussi les chiffres de l'élu d'opposition, sur le prétendu écart de fréquentation entre les deux ports de plaisance de la baie. « Vous avez qualifié de nulle la fréquentation morgatoise, par rapport à Douarnenez. La vérité officielle est la suivante : en 2014, 1.103 bateaux ont été accueillis à Douarnenez, et 903 chez nous. Mais nous avons eu 2.403 nuitées contre 2.329 chez nos voisins. » Et toc ! Pas facile de trouver le sommeil après ça.

## EN COMPLÉMENT

### 2,3 nuitées par escale en 2014

Entre juin et septembre 2014, 903 bateaux ont fait escale au port de Morgat. Ce chiffre a légèrement augmenté entre 2013 et 2014 (+ 4 %), tandis que le nombre de nuitées est resté globalement stable (+ 1 %). L'étude commandée par Nautisme en Finistère montre aussi que la fréquentation 2014 était identique en juillet (372 bateaux) et en août (373 bateaux) mais le temps de séjour plus important en août (1.144 nuitées contre 944 en juillet). Au total, la haute saison concentre 93 % de la fréquentation des bateaux. L'avant-saison attire davantage que l'arrière-saison (101 bateaux en juin, 57 en septembre). Sur l'ensemble de l'année, les plaisanciers en escale ont séjourné 2,3 nuitées en moyenne. Et ce, même si la part des plaisanciers ne séjournant qu'une journée est très majoritaire (72 %).